

Conditions générales de vente « Les P'tits trappeurs » 2019-2020

Ces conditions concernent la participation au club enfant « les P'tits trappeurs » de St-Foy Tarentaise dans toutes ses formules affichées au club à l'exclusion de toute autre prestation.

Assurance responsabilité civile n° 48520841 ALLIANZ

SIRET n° FR40534985338

Article 1 : Condition d'admission d'accueil collectif d'un mineur

Code de la santé public PMI (Protection Maternelle Infantile). Article L 2324-1.

L'admission d'un mineur est conditionnée à la fourniture d'information relatives : aux vaccinations obligatoires ou à leurs contre-indications, la fiche sanitaire (ou documents de liaison avec les parents), reprend ses informations, elles doivent être obligatoirement détenues au début de séjour (un enfant ne peut être accueilli si ces règles ne sont pas respectées par les représentants légaux).

Règlementation concernant les vaccinations (Loi adoptée le 30 mars 2018. Mise en application en janvier 2019).

11 vaccins obligatoires concernant tous les types de structure qui accueille des mineurs (ACM, école, péri-scolaire, crèche...) dans les pays de l'union Européenne. Pour les mineurs qui n'ont pas toutes les vaccinations demandées, ou client hors UE, un certificat de contre-indication devra être fourni. Ou un certificat médical mentionnant, nom, prénom et date de naissance de(s) enfant(s) est à jour de ses vaccinations.

Article 2 : Participation

La participation au club nécessite de remplir et de signer : La fiche sanitaire, les conditions générales de vente, le règlement intérieur ainsi que la présentation du carnet de santé ou l'attestation de vaccination à jour.

Article 3 : Inscription/ Réservation et modes de paiement

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur réservation au club de mi-décembre à mi-avril :

- Au téléphone : 04.79.06.97.92.
- Sur le site internet : <https://www.saintefoy-ski.com/fr/ptits-trappeurs>
- Sur l'e-mail : lespetitstrappeurs@loisirs-solutions.com

En dehors de ces périodes, les réservations devront être adressées aux bureaux des remontées mécaniques au 04 79 06 95 15 ou par mail à valerie.lapointe@loisirs-solutions.com.

Un montant de 25 % des prestations est dû lors de la réservation et prend effet à réception du règlement. Le solde devra être réglé à la suite d'une demi-journée d'essai.

Lorsqu'une facture a été établie pour une formule, tout supplément de demi-journée ou repas sera facturée à l'unité correspondante.

Chaque heure entamée est due dans son intégralité.

Modes de paiement acceptés : espèces, carte bancaire, chèque vacances, chèque bancaire à l'ordre de Sainte-Foy Loisirs Développement (SFTLD). Le club délivre une facture nominative à chaque client.

Annulation / Interruption / modification

Le club se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre la prestation en cas de :

- Force majeure (épidémies etc..).
- Du non-respect du règlement intérieur par le client.
- En cas de comportement de nature à perturber le bon fonctionnement du club ou à la tranquillité et à la sécurité des autres enfants.
- De suspicion d'un handicap ou de symptômes de maladies susceptibles de mettre en danger l'enfant et les autres participants.

Modalités des frais d'annulation et modification

- Si la demande intervient plus de 10 (dix) jours avant le début des prestations, STFLD conservera 5% (cinq pour cent) de la somme due au titre de frais de modification et 10% (dix pour cent) de la somme due au titre de frais d'annulation.



- Si la demande intervient moins de 10 (dix) jours avant le début des prestations, et plus de 2 (deux) jours avant le début des prestations, STFLD conservera 5% (cinq pour cent) de la somme due au titre de frais de modification et 20% (vingt pour cent) de la somme due au titre de frais d'annulation.
- Aucun remboursement ne sera effectué moins de 48 (quarante-huit) heures avant le début des prestations. Sauf en cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif médical, aucun frais ne sera conservé par STFLD.

Remboursement suite à annulation en cours de séjour : Il vous sera facturé les prestations consommées au prix unitaire et non au prorata de la formule choisie.

Dans le cadre des accords commerciaux avec nos partenaires (ESF, Première Neige, etc...), les annulations ou interruptions de la prestation « garderie » devront se faire exclusivement auprès du partenaire concerné, selon leurs conditions générales de vente.

Les demandes de modification ou d'annulation doivent être formulées obligatoirement par e-mail à :

- Hors saison : valerie.lapointe@loisirs-solutions.com
- Saison hivernale : lespetitstrappeurs@loisirs-solutions.com

Ou par courrier à STFLD – Bonconseil – 73640 Sainte-Foy Tarentaise

Article 4 : Repas

Se reporter au règlement intérieur.

Article 5 : Activités

Les activités se déroulant à l'extérieur sont soumises aux conditions météorologiques et en fonction de la disponibilité des animateurs. Nous nous réservons le droit de reporter ou d'annuler une sortie si la Directrice estime que les conditions ne sont pas favorables.

Article 6 : Litiges

Tout litige en application de présentes conditions générales de vente est soumis aux juridictions françaises et tribunal compétent. La version en français est la seule à faire foi.

Sainte Foy, le 11 septembre 2019

La Directrice
Cathy Taldo



Le Directeur du site SFTLD
François Piquet



Représentant légal

